



## Conseil d'administration

310<sup>e</sup> session, Genève, mars 2011

GB.310/WP/SDG/1

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

**WP/SDG**

**POUR INFORMATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Pour une mondialisation équitable, un socle de protection sociale: Cohérence des politiques et coordination au niveau international**

#### **Aperçu**

##### **Questions traitées**

Ce document contient des informations concernant l'initiative lancée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en vue de renforcer la cohérence des politiques au sein du système des Nations Unies et la coordination institutionnelle autour du concept d'un socle de protection sociale.

##### **Incidences sur le plan des politiques**

Aucune.

##### **Incidences financières**

Aucune.

##### **Décision demandée**

Aucune. Le document est soumis pour information.

##### **Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

GB.306/17/2, GB.303/ESP/3.

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Pacte mondial pour l'emploi.

## Introduction

1. En 2004, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a déclaré, en conclusion de son rapport, qu'«un minimum de protection sociale des individus et des familles doit être accepté comme faisant partie intégrante du socle socio-économique de l'économie mondiale<sup>1</sup>». Selon la commission, un engagement mondial à remédier à l'insécurité sociale et économique est une condition nécessaire à la légitimation du processus de mondialisation.
2. Cette recommandation a compté pour beaucoup dans les efforts de l'OIT visant à promouvoir l'extension de la protection sociale pour tous comme l'un des objectifs stratégiques de son Agenda du travail décent, tel qu'il est affirmé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Elle a contribué notamment à définir la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, qui a été examinée par la commission en novembre 2008<sup>2</sup>.
3. Au cours des deux dernières années, la crise économique a révélé qu'il était nécessaire de procéder à des améliorations structurelles en vue d'étendre la protection sociale de manière cohérente, ce qui vient renforcer l'appel lancé par la commission mondiale en faveur d'un socle de protection sociale. Les mesures de protection sociale ont joué un rôle de stabilisateur macroéconomique, dans la mesure où elles ont atténué l'impact de la crise sur les populations tout en maintenant la demande globale, et permis aux individus de surmonter la pauvreté et l'exclusion sociale et de trouver des emplois décents<sup>3</sup>.
4. Dans son allocution devant le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation en novembre 2010, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Pascal Lamy, a soutenu que le protectionnisme est susceptible d'être élevé là où la protection sociale est insuffisante. En effet, la protection sociale adoucit la transition économique, facilite l'acceptation de la libéralisation des échanges commerciaux et contribue, de ce fait, au processus de la mondialisation<sup>4</sup>.
5. Ayant reconnu l'importance de garantir une protection sociale pour tous, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a adopté, en avril 2009, l'Initiative pour un socle de protection sociale, qui est l'une des neuf initiatives communes des Nations Unies destinées à contrer les effets de la crise économique<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> BIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève, 2004), paragr. 491.

<sup>2</sup> Document GB.303/ESP/3.

<sup>3</sup> BIT: *Employment and social protection policies from crisis to recovery and beyond: A review of experience*, rapport préparé par le BIT pour la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi au G20, Washington, DC, 20-21 avril 2010.

<sup>4</sup> Voir «Open trade and social protection are complementary: WTO Director-General Pascal Lamy addresses the ILO's Governing Body», 15 nov. 2010. Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/press-and-media-centre/videos/WCMS\\_146527/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/press-and-media-centre/videos/WCMS_146527/lang--en/index.htm).

<sup>5</sup> Cette initiative est codirigée par l'OIT et l'OMS et compte avec la participation officielle d'un groupe d'organismes des Nations Unies: Banque mondiale, commissions régionales de l'ONU, DEAS (ONU), FAO, FMI, FNUAP, HCDH, HCR, ONU-Habitat, OMM, ONUDC, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF et UNRWA. Voir CCS: *The global financial crisis and its impact on the work of the UN system*, note de synthèse du CCS (2009). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unsceb.org/ceb/publications/ceb-paper-final-22april2009>.

6. Le Pacte mondial pour l'emploi, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa 98<sup>e</sup> session en 2009, a également réitéré l'appel visant à créer une protection sociale appropriée pour tous reposant sur un socle de protection sociale minimale, afin de mettre en place des «systèmes de protection sociale durables visant à aider les personnes vulnérables [et, par conséquent], empêcher une aggravation de la pauvreté, remédier aux difficultés sociales tout en aidant à stabiliser l'économie et à maintenir et promouvoir l'employabilité»<sup>6</sup>.
7. En 2010, le concept de socle de protection sociale a bénéficié d'une reconnaissance plus large, notamment dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des sommets du G20. Le concept est désormais reconnu comme un instrument de politique sociale clé qui, d'une part, permet de faire face à la crise économique et d'accélérer la reprise et, d'autre part, s'inscrit dans une stratégie de développement intégrée et centrée sur l'être humain. Comme l'a dit le Directeur général du BIT, Juan Somavia, à l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale 2011 (17 février), «procurer une protection sociale durable sur le plan budgétaire aux 80 pour cent de personnes qui, aujourd'hui dans le monde, sont privées de toute forme de sécurité sociale, en commençant par la création d'un socle minimum de protection sociale universelle» est une étape nécessaire pour «progresser vers une nouvelle ère de justice sociale»<sup>7</sup>.

## **Le socle de protection sociale – Un concept pour la cohérence des politiques**

8. La notion de socle de protection sociale est ancrée dans les principes communs de justice sociale et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui prévoit le droit à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'éducation, à la nourriture, au logement et à la sécurité sociale. Elle vise avant tout à faire en sorte que personne ne vive au-dessous d'un certain seuil de revenu et que chacun ait au moins accès aux services publics essentiels, afin d'accroître les possibilités de travail décent.
9. Le socle de protection sociale, tel qu'il est défini par les Nations Unies, consiste en un ensemble intégré de politiques sociales visant à garantir la sécurité du revenu de base et l'accès aux services sociaux pour tous, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il inclut des garanties telles que:
  - a) la sécurité du revenu de base, sous la forme de transferts sociaux divers (en espèces ou en nature), tels que des pensions pour les personnes âgées et les handicapés, des allocations familiales, des prestations de soutien au revenu et/ou des garanties et des services de l'emploi pour les chômeurs et les personnes en situation de sous-emploi; et
  - b) la disponibilité et l'accès abordable aux services publics essentiels dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la sécurité alimentaire

<sup>6</sup> BIT: *Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi* (Genève, 2009).

<sup>7</sup> Déclaration faite à l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale 2011: «Le temps est venu d'une nouvelle ère de justice sociale fondée sur le travail décent». Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/press-and-media-centre/statements-and-speeches/WCMS\\_151708/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/press-and-media-centre/statements-and-speeches/WCMS_151708/lang--en/index.htm).

et du logement, et dans d'autres domaines définis en fonction des priorités nationales<sup>8</sup>.

10. Les éléments du socle de protection sociale au titre du mandat de l'OIT en matière d'activités interinstitutionnelles sont ceux prévus par le Pacte mondial pour l'emploi, notamment «un accès aux soins de santé, une garantie de revenu pour les personnes âgées et les handicapés, l'octroi de prestations pour enfants à charge et une garantie de revenu pour les chômeurs et les travailleurs pauvres»<sup>9</sup>. Le concept est conforme à la stratégie bidimensionnelle pour l'extension de la couverture de sécurité sociale, qui comprend un ensemble minimal de garanties de sécurité sociale pour tous dans le cadre de la dimension horizontale, et à la mise en œuvre progressive de normes plus élevées, conformément à la convention (n° 102) de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et à d'autres conventions de ce type dans la mesure où les pays élargissent leur marge de manœuvre budgétaire et politique<sup>10</sup>. En inscrivant le socle de protection sociale dans le contexte du Pacte mondial pour l'emploi, l'OIT réaffirme le principe selon lequel les objectifs stratégiques de l'Organisation sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement, comme cela est souligné dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
11. L'Initiative pour un socle de protection sociale vise à encourager la cohérence des politiques et la coordination de différentes politiques sociales pour éviter que les individus et leurs familles ne tombent dans la pauvreté ou les privations. Elle a également pour objectif d'offrir une protection à ceux qui n'ont pas la possibilité de gagner décemment leur vie par le biais du travail et de donner aux travailleurs les moyens de saisir les opportunités économiques et de s'affranchir de la pauvreté.
12. Il s'agit d'une approche fondée sur le cycle de vie qui comprend des programmes de développement humain intégrés à l'intention des enfants vulnérables et de leurs familles, des travailleurs sous-employés et des travailleurs pauvres, et des personnes âgées et des handicapés. Le socle de protection sociale offre un cadre pour des interventions publiques coordonnées au niveau des ménages, permet de s'attaquer aux causes multidimensionnelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale et vise à libérer les capacités productives. Une attention particulière est accordée à l'autonomisation des femmes car celles-ci se voient souvent attribuer un rôle de premier plan au sein du foyer dans le cadre des programmes de transfert de revenus ou des programmes de services sociaux.
13. Dans la mise en place du socle de protection sociale, il est indispensable d'établir un lien entre la protection sociale et les politiques de l'emploi si l'on veut affranchir les individus de la pauvreté extrême et leur permettre de trouver un emploi décent, d'éviter le chômage de longue durée et de participer davantage au marché du travail.
14. Alors qu'ils sont adoptés au niveau mondial, les socles de protection sociale sont définis au niveau national dans le cadre des structures institutionnelles, des contraintes économiques, de la dynamique politique et des aspirations sociales spécifiques à chaque pays. Le processus de leur mise en œuvre progresse généralement en fonction des priorités et des capacités nationales, en tirant parti des programmes de protection sociale existants et sur la base de sources de financement viables.

<sup>8</sup> Voir CCS: *Initiative VI: A Social Protection Floor* (2009); et OIT/OMS: *Manuel et cadre stratégique pour les opérations conjointes des Nations Unies au niveau national* (Genève, 2009).

<sup>9</sup> BIT: *Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi, op. cit.*

<sup>10</sup> Document GB.306/17/2.

15. Il faut voir dans ce socle la première étape vers une protection sociale améliorée. Dans la mesure où les économies se développent et où leur marge de manœuvre financière et budgétaire s'agrandit, il sera nécessaire d'envisager une nouvelle extension de la protection sociale. Dans les pays disposant déjà de systèmes de protection sociale complets mais fragmentés, le socle de protection sociale ne doit pas être considéré comme susceptible de diminuer les niveaux de protection mais plutôt comme un moyen de combler les lacunes possibles en termes de couverture et de promouvoir la cohérence entre les politiques sociales.

### Quelques exemples <sup>11</sup>

16. Dans les Amériques, le programme brésilien *Bolsa Família* est l'un des exemples les plus représentatifs de la mise en place d'une politique relative au socle de protection sociale. Lancé en 2003, ce programme fournit un complément de revenu aux familles pauvres, à condition que celles-ci respectent un certain nombre d'exigences relatives au développement humain, notamment scolariser leurs enfants, participer à des activités socio-éducatives complémentaires, tenir à jour les vaccinations, effectuer un suivi nutritionnel et se soumettre à des examens pré et postnataux. De nouvelles mesures ont été prises pour insérer les bénéficiaires dans le marché du travail par le biais de politiques en matière d'emploi et de développement des compétences. Au Brésil, la combinaison des transferts de revenus au titre de l'aide sociale et du programme *Bolsa Família* a contribué à faire baisser le coefficient de Gini d'environ 28 pour cent entre 1995 et 2004 <sup>12</sup>. Les programmes *Asignación Universal por Hijo* en Argentine et *Plan AUGE* au Chili, ainsi que d'autres programmes tels que *Oportunidades* et *Seguro Popular de Salud* au Mexique, constituent d'autres exemples réussis de la mise en place de socles de protection sociale dans la région.
17. En Afrique, c'est au Cap-Vert et en Afrique du Sud que l'on trouve un certain nombre d'expériences fructueuses relatives à la mise en œuvre d'éléments du socle de protection sociale. En 1994, le Cap-Vert a introduit un régime de pensions de vieillesse et d'invalidité non contributif, financé par les impôts, dont le taux de couverture a atteint 90 pour cent. Grâce à ce programme, le taux de pauvreté a considérablement diminué, passant de 36,7 pour cent en 2001 à 26,6 pour cent en 2007. Le système d'allocation d'aide aux enfants en Afrique du Sud est un programme de transferts financiers, accordés sous condition de ressources, couvrant actuellement environ 90 pour cent des familles pauvres avec enfants (7,5 millions d'enfants) qui remplissent les conditions requises. Ce programme a entraîné une diminution considérable de la pauvreté et des inégalités et a permis d'apporter des améliorations aux indicateurs de développement humain, tels que l'état nutritionnel et la fréquentation scolaire <sup>13</sup>. Le Rwanda a également réalisé des progrès substantiels dans le domaine des services de santé de base en élargissant la couverture sanitaire à presque toute la population au cours des dernières années.
18. En Asie, la Chine et l'Inde ont accompli des progrès notables dans la mise en place d'un socle de protection sociale pour leurs citoyens. En Chine, par exemple, le taux de couverture sanitaire a augmenté, passant de 15 pour cent de la population en 2003 à

<sup>11</sup> BIT/PNUD: *Sharing innovative experiences: Successful Social Protection Floor experiences* (Genève, 2011).

<sup>12</sup> BIT: *Bolsa Família au Brésil: Contexte, concept et impacts* (Genève, 2009).

<sup>13</sup> BIT: *Extending social security to all: A guide through challenges and options*, (Genève, 2010). Le coefficient de Gini sert à mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus. Une valeur de 0 indique que les revenus sont répartis équitablement, alors qu'une valeur de 1,00 signifie que l'ensemble des revenus sont détenus par une seule personne. Entre 2001 et 2005, le coefficient de Gini du Brésil est passé de 0,59 à 0,55.

85 pour cent de la population en 2008, ce qui inclut 1 milliard de personnes dans le système coopératif rural de soins médicaux de base. En décembre 2009, la Chine a lancé, à titre expérimental, un régime de retraite pour la population rurale qui a pour objectif de couvrir 700 millions d'habitants des régions rurales d'ici à 2020. Il s'agit du processus d'inclusion sociale le plus vaste et le plus rapide que le monde ait jamais connu, qui devrait contribuer fortement à stimuler la demande intérieure de la Chine et à rééquilibrer la croissance vers le marché intérieur. En Inde, le Programme national d'emploi rural Mahatma Gandhi garantit 100 jours d'emploi par an à chaque ménage. Il est devenu l'une des initiatives majeures en matière de protection sociale fondée sur les droits, ayant permis de couvrir environ 52,5 millions de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Durant la période 2009-10, ce programme aurait créé 2,83 milliards de jours-personne de travail <sup>14</sup>. La Thaïlande est également en train de mettre en place une couverture universelle en matière de santé et de pensions.

19. La plupart des pays de l'Union européenne (UE) ont déjà établi, à l'échelle nationale, des socles de protection sociale presque complets comprenant des programmes de revenu minimum et des services sociaux de base. Cependant, des problèmes de coordination et de cohérence (disparités ou au contraire chevauchements) subsistent entre certains systèmes de protection sociale. Près de 80 millions de personnes dans l'UE sont encore menacées par la pauvreté et 25 pour cent d'entre elles sont des enfants <sup>15</sup>. Mettre en place un socle de protection sociale dans l'UE signifie unir et harmoniser tous les éléments appelés à le constituer, promouvoir l'intégration entre les politiques sociales, et notamment entre les politiques actives du marché du travail et celles instaurant un revenu minimum. Dans ce contexte, le *revenu de solidarité active* français, qui allie mesures d'incitation au travail et protection des chômeurs et des travailleurs pauvres, peut être considéré comme un exemple en matière de politique de protection sociale minimale en Europe.

## Coordination au niveau international

### L'Initiative pour un socle de protection sociale

20. Ces deux dernières années, l'Initiative pour un socle de protection sociale du CCS a été le mécanisme principal de coordination des politiques de protection sociale à l'échelle du système des Nations Unies. Codirigée par l'OIT et l'OMS, cette initiative a été mise en œuvre par le biais d'un réseau de points focaux interinstitutionnels représentant les 17 institutions des Nations Unies participantes, des institutions financières internationales et des partenaires de développement. Ces points focaux, qui se réunissent régulièrement, utilisent des canaux de communication en ligne leur permettant d'échanger des informations et de coordonner la mise en œuvre de l'initiative à l'échelon mondial, régional et national. La communauté des donateurs et les principales organisations non gouvernementales (ONG) sont également invitées à participer à l'initiative.
21. Un Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale a été mis en place dans le cadre de l'initiative du CCS pour mieux faire connaître l'initiative à l'échelle internationale et enrichir la réflexion sur les aspects théoriques et pratiques de la politique mondiale de mise en œuvre du socle de protection sociale. Présidé par M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, il se compose de responsables politiques internationaux, de spécialistes de la protection sociale reconnus sur le plan international et des directeurs généraux des institutions codirigeantes. Le groupe a été chargé de préparer un rapport global qui servira

<sup>14</sup> BIT: *Social Protection Floor Initiative. SPF country brief: India* (2010).

<sup>15</sup> Commission européenne: *The measurement of extreme poverty in the European Union* (2011). Disponible à l'adresse: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=751&langId=en>.

d'outil de promotion et de sensibilisation et fournira des conseils sur les politiques et stratégies mondiales et régionales appuyant la mise en œuvre du socle de protection sociale.

22. L'Initiative pour un socle de protection sociale a donné lieu à un grand nombre d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités (en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin), de partage des connaissances et d'assistance technique dans le monde entier. Afin de parvenir à une mise en œuvre harmonisée des politiques de protection sociale de base sur le plan national, un manuel de directives et un cadre stratégique pour les opérations communes des organismes des Nations Unies dans les différents pays ont été rédigés et approuvés par les institutions participantes. Une méthode commune d'évaluation rapide interinstitutionnelle a été élaborée pour informer les parties prenantes aux processus de dialogue nationaux sur les étapes à observer et les priorités à respecter dans le cadre de la mise en œuvre du socle de protection sociale.
23. Dans le cadre d'une décision prise en janvier 2010, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a demandé à l'administratrice du PNUD de renforcer la coopération et la coordination au niveau des pays pour intégrer le Pacte mondial pour l'emploi dans des activités opérationnelles et de «mettre en évidence les liens thématiques avec le programme de protection sociale minimale»<sup>16</sup>. Des activités interinstitutionnelles sont en cours d'exécution en Argentine, au Bénin, au Burkina Faso, au Cambodge, aux Maldives, au Mozambique et au Népal. L'Algérie, le Botswana, Haïti, El Salvador, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, le Rwanda, le Togo et le Viet Nam ont manifesté l'intention de participer à l'Initiative pour un socle de protection sociale.

## Nations Unies

24. A l'issue de ce processus, le socle de protection sociale a été universellement accepté en tant qu'approche fondamentale en matière de politique sociale. Le 10 juillet 2009, le Conseil économique et social (ECOSOC) a fait paraître une déclaration appelant la communauté internationale à «soutenir les efforts des pays en développement visant à mettre en place et améliorer une protection sociale minimale de base»<sup>17</sup>. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est ralliée à cet appel en saluant en décembre 2009 l'initiative commune lancée par le CCS «en faveur d'une protection sociale minimale, qui vise à plaider, conseils à l'appui, pour la fourniture d'une protection sociale minimale et une utilisation des ressources publiques qui permettent de relancer la croissance tout en favorisant un développement social et économique plus universel et durable»<sup>18</sup>. Dans le même contexte, la Commission du développement social des Nations Unies a invité, en février 2010, «l'Organisation internationale du Travail à renforcer ses stratégies de protection sociale», et notamment à «prêter assistance aux pays pour leur permettre de

<sup>16</sup> PNUD: «Action du PNUD face à la crise financière et économique: Promotion du Pacte mondial pour l'emploi», décision du Conseil d'administration 2010/11. Disponible à l'adresse: <http://www.undp.org/execbrd/pdf/dp2011L1f.pdf>.

<sup>17</sup> E/2009/L.12.

<sup>18</sup> Voir résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies: «Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance» (A/C.2/64/L.61), adoptée en décembre 2009.

mettre en place des mécanismes de protection sociale minimale et des politiques tendant à élargir la couverture sociale ...»<sup>19</sup>.

## Objectifs du Millénaire pour le développement

25. Dans le document final du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qu'elle a adopté par consensus, le 22 septembre 2010, l'Assemblée générale considère que l'instauration d'un socle de protection sociale fait partie des politiques et des démarches performantes au regard des OMD. Elle y déclare que «la promotion de l'accès universel aux services sociaux et l'instauration d'une protection sociale minimale peuvent véritablement aider à consolider les acquis du développement et favoriser de nouveaux progrès»<sup>20</sup>. Les conclusions du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont fait figurer l'instauration d'un socle de protection sociale parmi les principales priorités en matière de développement. Ces conclusions constituent une base solide en vue d'un renforcement de la coordination interinstitutionnelle.

## Partenaires sociaux

26. La notion de socle de protection sociale a également été approuvée par le deuxième Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui s'est tenu à Vancouver du 21 au 25 juin 2010 et a adopté une résolution appuyant «l'établissement et la mise en œuvre d'un ensemble minimum de prestations pour tous ceux et celles qui sont dans le besoin ... Un plancher social universel serait financé essentiellement par les fonds publics et couvrirait tous les hommes et toutes les femmes indépendamment de leur situation professionnelle.»<sup>21</sup>

## Fonds monétaire international

27. Dans un récent discours à l'Autorité monétaire de Singapour le 1<sup>er</sup> février 2011, le Directeur général du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn, a déclaré qu'«une protection sociale adéquate, s'appuyant sur un socle de protection sociale de base comme proposé par l'OIT, peut protéger les plus vulnérables contre le choc de la crise»<sup>22</sup>. A l'issue de la Conférence OIT/FMI qui s'est tenue en Norvège le 13 septembre 2010 à Oslo, le Directeur général du BIT et le Directeur général du FMI sont convenus «d'engager la réflexion sur le concept de protection sociale minimale pour les personnes qui vivent dans la pauvreté et la précarité, en se plaçant dans le contexte d'un cadre à moyen et long terme de politiques macroéconomiques durables et de stratégies de développement»<sup>23</sup>. Des études ciblant plusieurs pays seront réalisées pour évaluer les marges de manœuvre

<sup>19</sup> Voir Commission du développement social des Nations Unies: Résolution sur la promotion de l'intégration sociale (E/2010/26), adoptée en février 2010.

<sup>20</sup> Voir résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies: «Tenir les promesses: Unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement» (A/RES/65/1). Disponible à l'adresse: <http://www.un.org/fr/mdg/summit2010/>.

<sup>21</sup> Voir résolution de la CSI: «Elargir la protection sociale et garantir une bonne santé et sécurité au travail» (2CO/E/6.12).

<sup>22</sup> Voir «La bonne voie pour la reprise mondiale», discours de Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du Fonds monétaire international devant l'Autorité monétaire de Singapour, 1<sup>er</sup> fév. 2011. Disponible à l'adresse: <http://www.imf.org/external/french/np/speeches/2011/020111f.htm>.

<sup>23</sup> Déclaration conjointe du FMI et de l'OIT, Oslo, 13 sept. 2010. Disponible à l'adresse: <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10339f.htm>.

budgétaire et financière disponibles à l'échelon national pour instaurer un socle de protection sociale.

## Réunions régionales

28. Dans son allocution finale, le président du huitième Sommet Europe-Asie (ASEM) qui s'est déroulé les 4 et 5 octobre à Bruxelles a déclaré: «Les dirigeants notent également avec intérêt le développement graduel d'un socle de protection sociale, l'une des neuf initiatives conjointes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination dirigée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)» et a appelé «à partager davantage les expériences et à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des politiques de protection sociale»<sup>24</sup>. Le communiqué final de la rencontre Union européenne – Amérique latine et Caraïbes qui s'est tenue à Alcalá de Henares les 13 et 14 mai 2010 a également souligné l'importance de l'Initiative du CCS pour un socle de protection sociale<sup>25</sup>.
29. En Afrique, les mandants tripartites ont adopté, le 8 octobre 2010, la Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale, dans laquelle les Etats Membres et les partenaires sociaux africains s'engagent à adopter les principes, les principaux éléments et les aspects pratiques du socle de protection sociale. Dans cette déclaration, les mandants tripartites africains invitent également l'OIT à renforcer ses activités de coopération technique dans ce domaine<sup>26</sup>.

## Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

30. Les échanges d'expériences en matière de protection sociale minimale et les activités visant à promouvoir le socle de protection sociale ont été particulièrement intenses dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. L'ouvrage *Successful Social Protection Floor experiences* (Expériences réussies de protection sociale minimale)<sup>27</sup>, publié dans le cadre d'un partenariat entre l'OIT et le Groupe spécial chargé de la coopération Sud-Sud, présente 18 études de cas sur les politiques de protection sociale de base de 15 pays du Sud. Il rassemble à l'intention du réseau de coopération Sud-Sud les exemples de bonnes pratiques en matière de protection sociale minimale, notamment les programmes phares les plus importants en la matière. Le socle de protection sociale a également été l'un des thèmes centraux de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud organisée à Genève par l'OIT et le PNUD du 22 au 26 novembre 2010. D'autres activités de coopération sont en cours de négociation. Elles s'inscrivent dans le prolongement de la Déclaration d'intention sur la coopération Sud-Sud que l'OIT a signée avec les gouvernements de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud dans le cadre de l'initiative de développement IBAS<sup>28</sup>.

<sup>24</sup> Disponible à l'adresse: <http://www.asem8.be>.

<sup>25</sup> Voir *Comunicado final del encuentro Unión Europea, América Latina y Caribe sobre coordinación de regímenes de seguridad social: Reunión de ministros y máximos responsables de seguridad social*, Alcalá de Henares, 13-14 mai 2010. Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/spanish/región/eurpro/Madrid/download/encuentro.pdf>.

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse: <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess>.

<sup>27</sup> Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud/BIT: *Successful Social Protection Floor experiences*, Sharing Innovative Experiences Series, vol. 18 (2011).

<sup>28</sup> Voir <http://www.ibsa-trilateral-org> et <http://www.insouth.org>.

## G20: De Pittsburgh à Cannes et au-delà

31. Au Sommet de Pittsburgh en 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés «à continuer à assurer des revenus, une protection sociale» et, concernant le Pacte mondial pour l'emploi, «à adopter les éléments clés de son cadre général afin de faire avancer la dimension sociale de la mondialisation»<sup>29</sup>. A Washington, DC, en avril 2010, les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 ont recommandé que «tous les pays établissent des systèmes de protection sociale adéquats, de telle sorte que les ménages jouissent d'une sécurité suffisante pour tirer profit des débouchés économiques»<sup>30</sup>. Ces recommandations ont été accueillies favorablement par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Toronto. A Séoul, les dirigeants du G20 se sont engagés «à placer les emplois au cœur de la reprise, à fournir une protection sociale et du travail décent et à mettre en place une croissance accélérée dans les pays à bas revenu»<sup>31</sup>. Pour les dirigeants du G20, le socle de protection sociale est un élément clé de l'action en faveur de l'emploi mais également un facteur fondamental de développement dans la mesure où il permet de promouvoir la résilience économique et une croissance partagée. La Présidence française du G20 a, par ailleurs, fait figurer le socle de protection sociale parmi ses objectifs prioritaires pour 2011<sup>32</sup>. Cette question sera à l'ordre du jour des travaux du groupe des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 et du groupe de travail du G20 chargé des questions de développement.

## Remarques finales

32. Ce qui était au départ une recommandation de la Commission mondiale de la dimension sociale de la mondialisation est devenu une approche majeure en matière de cohérence des politiques sociales adoptée au plus haut niveau par la communauté internationale. La coordination interinstitutionnelle est satisfaisante à l'échelle mondiale mais il est nécessaire de la renforcer au niveau des pays. La Conférence internationale du Travail de 2011 fournira également des orientations supplémentaires sur les stratégies de l'OIT relatives à la création d'une couverture sociale universelle.

Genève, le 23 février 2011

*Document soumis pour information*

<sup>29</sup> Voir Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, Sommet de Pittsburgh, 24-25 sept. 2009. Disponible à l'adresse: [http://www.ambafrance-is.org/france\\_islande/spip.php?article587](http://www.ambafrance-is.org/france_islande/spip.php?article587).

<sup>30</sup> Voir recommandations des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 aux chefs d'Etat et de gouvernement du G20, 21 avr. 2010. Disponible à l'adresse: [http://www.dol.gov/ilab/media/events/G20\\_ministersmeeting/French.pdf](http://www.dol.gov/ilab/media/events/G20_ministersmeeting/French.pdf).

<sup>31</sup> Voir Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, Sommet de Séoul, 11-12 nov. 2010. Disponible à l'adresse: [http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit\\_declaration.pdf](http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_declaration.pdf).

<sup>32</sup> Voir *Le Figaro*, 24 janv. 2011, édition en ligne.